



Préfecture PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 25 février 2021
024-242400752-20210225-2021_1_15
Reçu le 02/03/2021
Département de la
Dordogne
Publié le 02/03/2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
15/02/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 35
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON CURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, SEDAN Francis, MEYNIER Paul, VERDEBOUT André (délégué suppléant de Frédéric DESSOLAS) MEYNIER Patrick,

Absents et excusés et procurations : KARP Michel, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), AUGEIX), COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis, MEYNIER Paul,

M Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

Projet privé d'aménagement commercial à Thiviers : Position de la CdC Périgord-Limousin avant passage du projet en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Dordogne

Un nouveau projet d'aménagement commercial porté par Messieurs Peluhet et Landron a été présenté aux membres de la commission Développement Economique le 25 janvier dernier.

Ce projet, localisé sur le site de l'actuel magasin Intermarché à Thiviers, vous est présenté à l'aide du plan fourni en annexe.

Il est constitué principalement des éléments suivants :

- Réaménagement extérieur du site autour du magasin Intermarché
- Agrandissement de ce magasin, son embellissement, création de nouveaux locaux sociaux et de réserves logistiques
- Démolition et reconstruction d'un nouveau local d'activités médicales et paramédicales (Vital Senior)
- Démolition et reconstruction d'un local commercial dédié à l'équipement de la maison (SED)
- Réhabilitation des anciens locaux occupés par Paul Matériaux pour l'implantation d'un nouveau magasin Bricomarché
- Implantation d'un restaurant rapide (Mac Donald's)

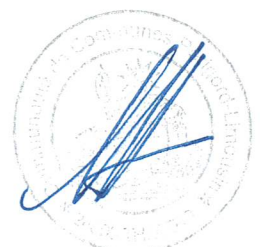
Questionnés sur son contenu, les membres de la commission Développement Economique présents le 25 janvier dernier se sont exprimés de la façon suivante (13 présents sur 20 membres) :

*Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture*

*Le Président,
Michel AUGEIX*

Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20210225-2021_1_15-DE

Reçu le 02/03/2021

Publié le 02/03/2021

- 8 voix pour ce projet
- 3 voix pour ce projet sans la présence de l'enseigne Mac Donald's
- 2 abstentions

Ce projet doit faire l'objet d'un prochain passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Dordogne pour obtention d'un avis favorable ou défavorable.

Une CDAC est composée des personnes suivantes :

- le maire de la commune d'implantation
- le président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation
- le président du syndicat mixte chargé du SCoT dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou à défaut le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du Conseil départemental
- le président du Conseil Départemental ou son représentant
- le président du Conseil Régional ou son représentant
- 1 à 3 personnes représentant les maires au niveau départemental, désignés par l'association la plus représentative des maires au niveau du département ;
- 1 à 3 personnes représentant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au niveau départemental, désignés par l'association la plus représentative des maires au niveau du département.
- au moins 2 dans la catégorie des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection du consommateur ;
- au moins 2 dans la catégorie des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Modalités de décisions de la CDAC :

La CDAC de la Dordogne rendra un avis favorable ou défavorable s'agissant du projet global d'aménagement commercial qui lui sera présenté par son porteur de projet privé, sans formuler (selon les récents avis de l'Etat) de réserves particulières, ni s'agissant de la présence ou non d'un type de commerce, ni s'agissant de la présence ou non d'un type de produits commercialisés au sein de cet ensemble commercial.

A ce stade, il s'agit pour le conseil de la communauté de communes Périgord-Limousin, d'exprimer sa position quant à ce projet avant son passage en CDAC.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EXPRIME un avis favorable pour le projet commercial privé porté par Messieurs Peluhet et Landron, tel que présenté à travers le plan fourni en annexe du rapport du conseil**
- **AUTORISE son président à soutenir cette position lors de la prochaine CDAC qui se réunira prochainement pour s'exprimer sur ce projet**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

